

Pèlerinage à la crèche

QUAND ?

Le **24 décembre** entre 18h et 20h

Le **25 décembre** entre 10h et 12h

OÙ ?

Dans une des **4 églises de notre Unité pastorale** :

- Saint-Adrien
- Saint-Boniface
- Sainte-Croix
- Notre-Dame
de La Cambre



COMMENT ?

- Le **pèlerinage démarre de votre maison**, de votre foyer. Chacun commence par un temps de prière chez soi, devant la crèche. On y fait notamment la lecture de l'évangile de la nuit de Noël avec l'annonce de l'ange aux bergers (Lc 2,1-14)
- **À la suite des bergers**, on se rend à l'une des 4 églises paroissiales pour y poursuivre notre « pèlerinage à la crèche ».
 - Les enfants peuvent mettre un costume de berger
 - On peut **prendre une bougie, une lanterne**, afin de l'allumer à la crèche de l'église, et de ramener cette **lumière de la Nativité** ensuite chez soi, à la maison.
- Chacun sera accueilli à l'entrée de l'église :
 - chaque foyer reçoit un feuillet pour guider sa **prière devant la crèche**.
 - Ceux qui le souhaitent pourront écrire le prénom d'une **personne que l'on souhaiterait confier** à l'enfant de la crèche, que sa Lumière vienne la visiter en ces jours de Noël.
 - on prend un temps de **silence** et de **recueillement**.
 - Ceux qui le désirent pourront recevoir l'**eucharistie** dans la chapelle de semaine ou à l'autel du Saint-Sacrement (selon les églises).
- Il est alors temps d'allumer sa bougie ou sa lanterne à la flamme de la crèche avant de **retourner chez soi** pour y déposer la lumière reçue et clôturer ce pèlerinage par un **Notre Père** et un **chant**.

